

COMMUNIQUE DE PRESSE
KEMENADENN KELAOU
Mercredi 3 avril 2024

Conseils de quartier. Une réunion d'information samedi 13 avril

La ville de Quimper renouvelle ses conseils de quartier et recrute de nouveaux participants. Une occasion unique de participer à la vie de la Cité et de faire progresser son quartier. Une réunion d'information est organisée sur le sujet ce samedi 13 avril, de 10h à 12h30, au centre des congrès du Chapeau rouge.

La ville de Quimper souhaite faire participer au maximum les habitants aux décisions qui les concernent. Parmi une longue série de dispositifs participatifs, les conseils de quartier sont renouvelés en 2024. En effet, pour une durée de trois ans, les Quimpérois continueront de faire entendre leur voix par le biais des conseils de quartier : Ergué-Armel, Kerfeunteun, Penhars et le centre-ville. Les conseils de quartier seront composés de citoyens tirés au sort, de volontaires et de bénévoles d'associations de quartier.

Avec un budget annuel de 100 000 € répartis sur les quatre secteurs, les conseils de quartier permettent de faire émerger la diversité des points de vue, de poursuivre l'exigence d'une participation toujours plus large de la population au service du bien commun et de l'intérêt général, dans le but de transformer son quartier et sa ville. Leur action est complémentaire et coordonnée avec l'ensemble du dispositif de démocratie locale. Une rencontre sera organisée tous les deux mois, soit dans les quartiers, soit sous forme de plénière réunissant les quatre conseils de quartiers. Ces temps d'échanges durent deux heures, ils ont lieu en soirée en semaine ou le samedi matin.

Le rôle du conseiller de quartier est de représenter et d'agir pour l'intérêt commun.

En rejoignant les conseils de quartier vous participerez activement :

- Au développement de projets liés aux compétences de la Ville, dans l'intérêt général du quartier et répondant au cadre juridique et financier de la dépense publique
- Vous formulerez des propositions concernant votre quartier
- Vous serez associé par la Maire aux consultations menées par la ville et/ou à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des actions intéressants le quartier.
- Lorsque la composition d'une Commission Extra-Municipale (CEM) le stipule, au moins un membre de chaque conseil de quartier doit en faire partie. Il sera alors porte-parole du conseil de quartier. Il est désigné par le Conseil de quartier parmi les volontaires.

CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑ

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KÊR HA TOLPAD-KERIOÛ
29107 QUIMPER/KEMPER

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99
presse@quimper.bzh

PLUS D'INFOS
www.quimper.bzh

 Ville de Quimper

 @VilledeQuimper

 @quimper.bzh

 Ville de Quimper

Vous souhaitez vous investir dans la vie communale ?

Les conseils de quartier sont le lieu idéal où émergent de nombreuses idées utiles à tous. De nombreux projets déposés dans le cadre du Budget participatif ont été soutenus par les conseils de quartier : « Les aires d'Agnès » (plantation d'arbres fruitiers à Kerfeunteun), « Signal'éthique » (valorisation des chemins des quartiers), « Sortir du cadre, de l'art urbain à Quimper » (projet de fresque en cours dans le centre-ville), « Les grenouilles bleues » (projet de mare pédagogique, à Locmaria).

Le conseil de quartier de Kerfeunteun, par exemple, accompagne également le projet « Boutur'âge » (échange entre particuliers : prêt d'un espace de jardin contre de l'entretien pour lutter contre l'isolement des personnes âgées). Avec le conseil de quartier de Penhars, il organise des marches exploratoires : découverte du patrimoine du quartier, remontées de terrain avec agents et adjoint de quartier.

Une réunion d'information samedi 13 avril au centre des congrès du Chapeau rouge

Pour ceux qui auraient des questions sur la démarche ou des besoins de précisions avant de se lancer dans l'aventure, un temps d'information ouvert à tous se tiendra samedi 13 avril, de 10h à 12h30, au centre des congrès du Chapeau rouge (1 rue du Paradis à Quimper).

Toutes les informations relatives au fonctionnement des conseils de quartier, à leur composition et leur animation sont disponibles sur www.quimper.bzh.